



DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE : SCOLAIRE, PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET RESTAURATION

6, rue Jules Ferry - 34110 Mireval
06.34.26.70.37
sejm@mireval34.fr

Pièces à fournir à destination de l'école et du SEJM

- Assurance scolaire / Individuelle accident et péri/extrascolaire
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- Livret de famille (complet)
- Autres : Dérogation, jugement etc...
- Dernier avis d'imposition
- Attestation CAF
- Photocopie des droits d'aide aux loisirs et VACAF (si vous en bénéficiez)

Élève :

Année :

Fille Garçon

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Assurance Scolaire/Extrascolaire :N° du contrat :

L'enfant vit avec : Ses parents Le père La mère En garde alternée Autre :

Classe :

Cocher la case correspondante à la classe de votre enfant :

MATERNELLE : Petite Section Moyenne Section Grande Section

ELEMENTAIRE : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Parent 1 :

Nom : Prénom : Nom de jeune fille :

Situation familiale : Mariés, vie maritale, PACS Célibataire Divorcés, séparés Autres

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Mail :

Profession :Lieu de travail :

Tel professionnel :

Régime Général CAF MSA

Parent 2 :

Nom : Prénom : Nom de jeune fille :

Situation familiale : Mariés, vie maritale, PACS Célibataire Divorcés, séparés Autres

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Mail :

Profession :Lieu de travail :

Tel professionnel :

Autre responsable légal :

Nom : Prénom : Nom de jeune fille :

Situation familiale : Mariés, vie maritale, PACS Célibataire Divorcés, séparés Autres

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Mail :

Profession :Lieu de travail :

Tel professionnel :

Régime Général CAF

MSA

Fratricie :

Nom et prénom (si différent) : Date de naissance :

Nom et prénom (si différent) : Date de naissance :

Nom et prénom (si différent) : Date de naissance :

Garde :

En cas de jugement de garde, merci de préciser le type de garde (*copie du jugement obligatoire*)

Garde alternée Garde exclusive

Veillez préciser Mère Père Autre

Autorisation d'urgence et de sortie :

Personnes à prévenir en cas d'urgence et autorisées à venir chercher l'enfant autres que les responsables légaux (*au moins une personne obligatoire*) Appeler en cas d'urgence Autorise à prendre l'enfant

Nom et prénom :Lien avec l'enfant :Tel :

Nom et prénom :Lien avec l'enfant :Tel :

Nom et prénom :Lien avec l'enfant :Tel :

Nom et prénom :Lien avec l'enfant :Tel :

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. **Une assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels est obligatoire** pour les activités facultatives (dépassant les horaires habituels de la classe). **L'assurance péri et extrascolaires est obligatoire pour le SEJM (Fournir une attestation).**

Renseignements médicaux ou autres :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Vaccinations obligatoires pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018				Vaccinations conseillées (<i>Obligatoire pour les enfants nés après 2018 – les 11 vaccins</i>)	
Diphthérie				L'haemophilus influenzae B	
Tétanos				La coqueluche	
Poliomyélite				L'hépatite B	
				La rougeole	
				Les oreillons	
				La rubéole	
				Le méningocoque C	
				Le pneumocoque	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Médecin traitant : Nom, adresse et téléphone :

Régime Alimentaire : Normal Sans Porc Sans Viande

Allergies (joindre le Protocole d'Accueil Individualisé - PAI ou un certificat médical) :

Médicamenteuses Alimentaires :

Maladie (à préciser avec un certificat médical sous pli cacheté) :

LE PAI est à fournir AVANT la rentrée scolaire. Les trousse d'urgence sont à fournir DÈS LA RENTRÉE si nécessaire.

Autres recommandations/remarques particulières

(Port de lunettes, lentilles, prothèses auditives/dentaires, etc)

Autorisations Parentale :

Je soussigné(e) Madame, Monsieurreprésentant(s) légal(aux) de l'enfant ci-dessus désigné

DROIT A L'IMAGE :

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée. Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'élèves doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée. Les enregistrements (photos et vidéos) pourront être diffusés à un public : (communal, de parents d'élèves et interne à l'établissement...). Via le Mirevalais, site internet de la Commune et Facebook du SEJM / Ville de Mireval). Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements (photos et vidéos) pourront être utilisés à des fins pédagogiques internes à l'école.

Autorisez-vous ces prises de vue ? Oui Non

Les enregistrements (photos et vidéos) pourront être diffusés à un public communal via le Mirevalais, site internet de la Commune et Facebook du SEJM / Ville de Mireval. Autorisez-vous ces prises de vue ? Oui Non

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES :

Autorisez-vous que votre nom et votre adresse soient communiqués aux associations de parents d'élèves ? Oui Non

Si oui : Toute l'année Régulièrement Occasionnellement

Signatures :

Certifie(ons) l'exactitude des informations portées sur ce document. M'engage(ons) à informer la commune de Mireval et l'école de tous les changements relatifs aux renseignements fournis qui interviendraient en cours d'année (adresse, téléphone, situation familiale...). Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et du Service Enfance Jeunesse.

Fait à....., le.....

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé »

Réservé à l'administration :

Observations :

.....

.....

.....

.....

Fait à Mireval, le.....

Contacts :

SERVICE ENFANCE JEUNESSE MIREVALAIS (SEJM)

6, rue Jules Ferry - 34110 Mireval

06.34.26.70.37

sejm@mireval34.fr

Accueil physique et téléphonique des familles :

Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Responsable SEJM :

M. Mikael MARIE-CLAIRE : Coordinateur Enfance Jeunesse

Direction SEJM :

M. Alexandre GINES : Directeur Adjoint ALP et directeur Club Ados.

Mme Johanna WERBROUCK : Directrice ALE (Accueil de Loisirs Extrascolaire : vacances scolaires et mercredi).

Mme Pauline KEMPF : Directrice Adjointe ALE.

ECOLE MATERNELLE - Directrice : Mme Isabelle NUEL

8, rue Jules Ferry - 34110 Mireval

04.67.18.62.92

ce.0341478x@ac-montpellier.fr

Accueil physique et téléphonique des familles :

Rencontre sur rendez-vous

Messages téléphoniques au cours de la journée dans la mesure du possible.

Jour de décharge : VENDREDI

ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES PRIEUR – Directeur : M. Thierry SEGRET

6, rue Jules Ferry - 34110 Mireval

04.67.18.62.91

ce.0341253c@ac-montpellier.fr

Accueil physique et téléphonique des familles :

Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Messages téléphoniques au cours de la journée dans la mesure du possible.

Jour de décharge : JEUDI